

## Budget provincial 1956

Roland Parenteau

Volume 32, numéro 1, avril-juin 1956

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1002776ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1002776ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Parenteau, R. (1956). Budget provincial 1956. *L'Actualité économique*, 32(1), 131–140. <https://doi.org/10.7202/1002776ar>

américaine régir totalement la conjoncture canadienne. Que le ministre canadien ait jugé que le parallélisme actuel des deux économies est acceptable, cela se comprend facilement. Mais il n'y a pas de principe en cause. Enfin, que le ministre n'ait pas jugé bon d'intervenir plus avant dans le soutien de certains secteurs de l'économie est acceptable. Deux secteurs sont depuis quelque temps l'objet d'attention: le blé et le textile. Un hiver anormal en Europe semble cependant avoir maintenu, au moins temporairement, le cours du blé. Et les profits de l'industrie textile ont quadruplé en 1955 par rapport à 1954. D'une façon générale, la rapidité de la reprise atténue l'acuité des problèmes et relègue les interventions urgentes à plus tard.

On peut donc conclure que le nouveau budget n'est pas aussi terne qu'on l'a souvent décrit. La neutralité est le résultat, semble-t-il de calculs et de prévisions. Ici comme en comptabilité, zéro peut être le total de plusieurs nombres importants: il suffit que les signes soient différents.

Jacques PARIZEAU

### **Budget provincial 1956**

Pour la première fois depuis l'année 1951-52, le gouvernement provincial a terminé son année financière au 31 mars avec un léger excédent des recettes sur ses dépenses de toute nature, d'après les chiffres provisoires fournis dans le dernier discours sur le budget.<sup>1</sup> Cela signifie que même les dépenses d'immobilisations ont été payées grâce aux recettes courantes et non pas par l'emprunt. Les prévisions budgétaires présentées l'an dernier pour 1955-56 laissaient prévoir cet équilibre mais à un niveau qui n'a aucune commune mesure avec les résultats réels, ainsi qu'on peut le constater par les chiffres provisoires donnés par le ministre des finances. Tant du côté des recettes que des dépenses, les prévisions sont dépassées de quelque 58 millions, ce qui confirme notre commentaire de l'an dernier<sup>2</sup> à l'effet que les prévisions gouvernementales n'ont plus guère de signification, tellement elles s'éloignent de la réalité.

1. *Discours sur le budget*, prononcé par l'honorable Onésime Gagnon, ministre des finances de la Province à l'Assemblée législative de Québec, le 3 février 1956.

2. *L'Actualité Économique*, juil.-sept. 1955, pp. 281-288.

Les quelques exemples qui suivent donneront une idée de l'ampleur des erreurs de prévision, qui se sont produites — remarquons-le — à très court terme, et au surplus, dans une période de prix relativement constants. Les chiffres provisoires que nous donnons sont assez près de la réalité, puisqu'au moment où les « experts » du ministère les ont préparés, les trois-quarts de l'année financière étaient écoulés :

RECETTES			DÉPENSES		
	Prévisions	Chiffres provisoires		Prévisions	Chiffres provisoires
Total.....	331.9	389.5	Total.....	331.2	389.3
Imp. sur successions.	12.0	38.0	Conseil exécutif...	5.7	10.7
Profits (compagnies).	50.2	54.0	Instruction publ. ...	46.6	53.5
Essence.....	59.7	67.4	Terres et forêts....	6.6	7.8
Ventes.....	42.9	49.5	Travaux publics....	8.1	11.0
Terres et Forêts....	11.1	16.4	Routes.....	31.0	58.9

Il faut reconnaître que du côté des recettes la prévision est toujours plus aléatoire de sorte que, dans certains cas, les écarts constatés sont excusables. Ainsi en est-il de l'impôt sur les profits des compagnies, puisque ceux-ci peuvent varier considérablement d'une année à l'autre. De même le passage de 12 à 38 millions en ce qui concerne les impôts sur les successions, attribuable au règlement en 1955 de quelques successions de multimillionnaires, était-il tout à fait imprévisible. Mais on ne peut en dire autant de la taxe sur l'essence et de la taxe de vente, sous-évaluées respectivement de 7.7 et de 6.6 millions de dollars. Économistes et statisticiens disposent de nos jours de techniques permettant de prévoir avec assez de précision, surtout sur une courte période, les dépenses de consommation qui servent de base au prélèvement des diverses taxes. Mais il semble que les « experts » financiers du gouvernement ignorent tout de ces méthodes. Le résultat se traduit chaque année par les écarts plus ou moins élevés que nous avons signalés.

Les inconvénients de ces évaluations faites au petit bonheur seraient assez limités s'ils ne donnaient l'occasion au gouvernement de dépenser des sommes beaucoup plus considérables qu'il ne le laisse prévoir lors du vote du budget. Les cas les plus caractéris-

tiques en 1955-56 sont ceux du département de l'Instruction publique, où la plus grande partie des déboursés sont faciles à prévoir puisqu'il s'agit de subventions, et surtout celui du ministère de la Voirie, où les dépenses de capital ont atteint 59 millions alors qu'elles ne devaient pas dépasser 31 millions. Un tel écart laisse l'observateur assez perplexe sur le rôle des députés comme représentants du peuple devant agir par voie d'autorisation budgétaire sur les dépenses publiques.

Nous avons à plusieurs reprises, dans nos commentaires, signalé la proportion considérable de dépenses qui ne sont pas votées annuellement par les députés, mais qui sont faites en vertu d'autorisations statutaires. Néanmoins, le ministre des finances doit les inclure dans son évaluation des prévisions pour que les députés se fassent une idée globale des dépenses publiques. Or, on constate que c'est dans le domaine des crédits permanents que les plus grands écarts se produisent, particulièrement au ministère de la Voirie. Ainsi les *Comptes Publics* nous révèlent qu'en 1954-55 on y a dépensé 36.6 millions en immobilisations en vertu de la loi de la voirie (S.R. ch. 141) alors que la prévision n'était que de 22.0 millions. De même, il semble, d'après le rapport de l'Auditeur de la province, que l'on n'avait pas prévu d'affectation particulière pour les sommes que l'on tirerait de l'impôt sur le revenu. Cette année nous n'avons pas le détail mais les chiffres que nous avons donnés plus haut concernant le ministère de la Voirie nous autorisent à croire que la même chose s'est produite.

Voici, à titre documentaire, l'état général des dépenses publiques en regard des prévisions pour l'année 1954-55 (en millions de dollars)<sup>1</sup>:

	Prévisions	Dépenses	Dépensé en plus	Dépensé en moins
Budget principal				
Crédits annuels.....	189.8	181.7	—	8.1
Crédits permanents.....	91.6	113.1	23.5	2.0
Fonds d'éducation.....	27.3	28.4	1.1	—
Impôt sur le revenu.....	—	25.2	25.2	—
Recouvrements.....	—	1.1	—	1.1
Budget supplémentaire.....	13.8	12.8	—	1.0
Mandats spéciaux.....	0.3	0.3	—	—
	322.8	360.5	49.9	12.2

1. Rapport de l'Auditeur de la Province, 1954-55; p. VIII des *Comptes Publics* 1955.

Procédons maintenant à l'analyse des points saillants des états financiers de la Province, tant du côté des recettes que des dépenses. On constate que la prospérité générale s'y reflète pour le plus grand bien des bénéficiaires des largesses gouvernementales. Du côté des recettes (voir tableau I) les progrès sur l'année précédente sont marqués, représentés par un accroissement total de 63 millions de dollars, ou près de 20 p.c. Et ce qui est remarquable, c'est que ce supplément de recettes a été obtenu sans nouveaux impôts, contrairement à ce qu'on avait vu l'année précédente, alors que le nouvel impôt provincial sur le revenu expliquait la plus grande partie de l'accroissement des recettes sur celles de l'année 1953-54. Il faut dire cependant, comme nous l'avons déjà signalé, que des circonstances fortuites ont permis aux impôts sur les successions de donner un rendement exceptionnel, qui représente 24 millions de l'excédent de 63 millions.

La taxe sur l'essence, 67 millions, conserve la première place parmi les sources de revenus, laissant désormais loin en arrière l'impôt sur les profits des compagnies. Celui-ci a légèrement progressé en 1955-56 (54 millions) tout en restant encore inférieur au rendement de 1951-52. La taxe de vente fait d'année en année des progrès significatifs, atteignant maintenant près de 50 millions. Ces trois sources de revenus comptent toujours pour près de la moitié des recettes totales. Quant aux revenus domaniaux, en régression depuis quelques années, leur rendement s'est passablement amélioré en 1955-56 pour atteindre 29.7 millions de dollars. Mais contrairement à ce qu'on pourrait penser au premier abord, ce ne sont pas les mines qui sont responsables de cette hausse, mais l'exploitation forestière. Quant aux mines, nous faisons remarquer l'an dernier que les recettes que l'État provincial en retirait étaient à la baisse depuis quelques années, ce qui semblait assez paradoxal, puisqu'on considère actuellement en bien des milieux la production minière comme l'épine dorsale du développement industriel du Québec à l'époque contemporaine. En fait, la production minière depuis quelques années n'a pas fait dans cette province les progrès fantastiques auquel un certain lyrisme intempestif a bien nous voulu faire croire. Les chiffres des cinq

COMMENTAIRES

Tableau I

Recettes de l'État provincial du Québec pour les années 1950 à 1955 et estimé pour la dernière année

(en milliers de dollars)

	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	Estimé 1955-56	Différence 1956 sur 1955
<b>Recettes fiscales:</b>							
<i>Impôts sur la fortune et sur le revenu</i>	<b>69,437</b>	<b>81,994</b>	<b>78,628</b>	<b>78,213</b>	<b>106,708</b>	<b>137,526</b>	+ 30,818
Droits de succession	13,007	12,429	12,833	10,913	14,798	38,000	+ 23,202
Capital des compagnies <sup>1</sup>	12,414	13,173	13,768	16,301	16,039	17,526	+ 1,487
Profits des compagnies	44,016	56,392	52,027	50,999	50,648	54,000	+ 3,352
Revenu des particuliers	—	—	—	—	25,223	28,000	+ 2,777
<i>Impôts sur les transactions</i>	<b>88,086</b>	<b>102,488</b>	<b>110,402</b>	<b>122,805</b>	<b>128,326</b>	<b>143,495</b>	+ 15,169
Essence <sup>2</sup>	37,180	47,647	50,532	56,612	59,720	67,400	+ 7,680
Tabac	9,031	8,828	10,313	12,734	12,312	13,500	+ 1,188
Ventes <sup>3</sup>	32,810	35,907	38,783	41,711	44,066	49,500	+ 5,434
Transferts de valeurs	1,150	1,059	913	846	1,383	1,600	+ 217
Repas <sup>4</sup>	3,233	4,049	4,166	4,467	4,447	4,710	+ 263
Divertissements <sup>5</sup>	2,863	3,252	3,485	3,448	3,083	2,860	- 223
Courses <sup>6</sup>	420	366	719	1,463	1,762	2,250	+ 488
Boissons alcooliques <sup>7</sup>	1,399	1,380	1,491	1,524	1,553	1,675	+ 122
<i>Permis et droits</i>	<b>26,757</b>	<b>29,326</b>	<b>32,016</b>	<b>34,280</b>	<b>35,719</b>	<b>39,580</b>	+ 3,861
Licences d'automobiles et permis de conduire	16,542	18,688	20,402	22,555	24,701	27,500	+ 2,799
Boissons alcooliques	9,699	10,108	11,082	11,174	10,453	11,500	+ 1,047
Licences d'hôtels, de restaurants	516	530	532	551	565	580	+ 15
<i>Autres recettes fiscales</i>	<b>504</b>	<b>668</b>	<b>663</b>	<b>681</b>	<b>759</b>	<b>923</b>	+ 164
<b>Recettes non fiscales:</b>							
<i>Revenus domaniaux</i> <sup>1</sup>	<b>19,640</b>	<b>27,551</b>	<b>25,459</b>	<b>24,376</b>	<b>25,868</b>	<b>29,712</b>	+ 3,844
Terres et forêts	11,300	16,200	13,201	11,662	13,607	17,058	+ 3,451
Mines	2,923	4,639	5,771	5,252	4,503	4,448	- 55
Ressources hydrauliques	4,456	5,633	5,340	6,213	6,349	6,532	+ 183
Autres	961	1,079	1,138	1,248	1,409	1,674	+ 265
<i>Entreprises étatisées</i>	<b>23,609</b>	<b>22,468</b>	<b>24,575</b>	<b>24,720</b>	<b>25,481</b>	<b>26,800</b>	+ 1,319
Commission des liqueurs <sup>2</sup>	20,809	19,668	21,775	21,920	22,681	24,000	+ 1,319
Hydro-Québec <sup>3</sup>	2,800	2,800	2,800	2,800	2,800	2,800	—
<i>Autres recettes</i>	<b>10,730</b>	<b>11,177</b>	<b>11,874</b>	<b>12,739</b>	<b>12,215</b>	<b>11,432</b>	- 783
Subvention du Fédéral	2,739	3,173	3,173	3,173	3,173	3,173	—
Honoraires et services divers	2,363	2,744	2,645	2,849	3,995	3,118	- 877
Intérêts et escompte sur change étranger	3,590	3,191	3,912	5,926	4,140	4,199	+ 59
Divers	2,038	2,069	2,144	794	907	942	+ 35
<b>Recettes totales</b>	<b>238,763</b>	<b>275,673</b>	<b>283,618</b>	<b>297,817</b>	<b>335,076</b>	<b>389,468</b>	+ 54,392
<i>Déficit ou excédent net</i>	+ 4,181	+ 1,813	- 38,119	- 21,632	- 21,303	+ 75	—

1. Dont une partie, affectant les compagnies de téléphone et les raffineries de pétrole et évaluée à 1.3 million en 1954-55, est versée au fonds d'éducation.

2. Dont près de la moitié est versée au fonds d'éducation.

3. Impôts spéciaux versés au fonds de l'Assistance publique.

4. Taxe de 5, 10 ou 15 cents payable à la Commission des Liqueurs par l'acheteur d'alcool ou de spiritueux. Le produit de cette taxe est versé à un fonds spécial affecté au remboursement, en capital et intérêts, des emprunts faits ou qui peuvent être faits pour venir en aide aux chômeurs (S.R. chap. 225, art. 31).

5. Y compris le versement annuel de un million au fonds de l'Assistance publique.

6. Ce montant ne représente pas la totalité des bénéfices de l'Hydro-Québec, mais seulement sa contribution annuelle au fonds d'éducation. Le reste n'apparaît pas aux Comptes publics.

7. Dont une partie, représentant des droits de coupe et des droits sur la production d'électricité (donnant approximativement 3 millions de dollars par année), est versée au fonds d'éducation.

8. Comprend un droit spécial sur l'essence versé au «fonds du système routier» (9.2 millions de dollars en 1954-55).

**Tableau II**  
**Dépenses de l'État provincial du Québec pour les années**  
**1950 à 1954 et estimé pour la dernière année**

(en milliers de dollars)

	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	Estimé 1955-56	Différence 1956 sur 1955
<b>Dépenses ordinaires</b>							
<i>Service de la dette</i> .....	<b>24,207</b>	<b>28,947</b>	<b>24,397</b>	<b>25,989</b>	<b>27,168</b>	<b>28,402</b>	+ 1,234
Fonds d'amortissement..	11,360	16,364	12,066	12,714	13,194	—	—
Intérêts et autres dépenses.....	12,847	12,583	12,331	13,275	13,974	—	—
<i>Administration de la justice</i> <sup>1</sup> .....	<b>6,748</b>	<b>7,338</b>	<b>8,540</b>	<b>9,597</b>	<b>10,021</b>	<b>10,756</b>	+ 735
<i>Santé et bien-être social</i>	<b>55,351</b>	<b>54,568</b>	<b>66,114</b>	<b>74,767</b>	<b>88,902</b>	<b>90,954</b>	+ 2,052
Hôpitaux pour malades mentaux.....	4,686	5,035	6,731	9,562	8,284	—	—
Unités sanitaires.....	1,482	1,693	1,991	1,934	2,160	—	—
Assistance publique <sup>2</sup> .....	13,648	16,774	21,361	23,629	31,753	64,254	—
Santé et hygiène publiques <sup>3</sup> .....	17,328	13,268	14,995	17,418	21,961	—	—
Pensions aux vieillards..	8,780	7,766	7,666	7,882	8,180	—	—
Aide aux aveugles.....	490	469	478	508	523	—	—
Aide aux mères nécessiteuses.....	5,840	5,728	7,741	7,890	8,243	22,500	—
Bien-être social.....	2,388	2,402	2,746	2,990	4,136	—	—
Aide à l'habitation.....	774	1,581	2,405	2,954	3,662	4,200	—
<i>Enseignement et culture</i>	<b>41,706</b>	<b>41,116</b>	<b>49,305</b>	<b>51,828</b>	<b>68,617</b>	<b>69,869</b>	+ 1,252
Enseignement primaire..	28,931	30,269	35,973	38,112	44,855	—	—
Universités, grandes écoles <sup>4</sup> .....	6,796	4,315	5,163	4,325	13,648	56,715	—
Enseignement spécialisé.	4,722	5,000	6,202	7,347	7,971	10,595	—
Services récréatifs et culturels.....	1,257	1,532	1,967	2,044	2,143	2,559	—
<i>Ressources naturelles</i> .....	<b>29,755</b>	<b>31,837</b>	<b>36,893</b>	<b>37,203</b>	<b>36,370</b>	<b>42,072</b>	+ 5,702
Agriculture.....	10,827	11,575	13,230	12,878	13,130	15,931	—
Colonisation.....	7,738	8,384	9,285	9,160	9,637	10,277	—
Pêche et chasse.....	2,857	3,377	4,115	4,745	4,760	5,198	—
Terres et forêts.....	5,018	5,456	5,754	7,084	6,392	7,718	—
Mines.....	962	1,074	1,666	1,153	1,227	1,690	—
Ressources hydrauliques.	2,353	1,971	2,843	2,183	1,224	1,258	—
<i>Voirie et travaux publics</i>	<b>26,836</b>	<b>31,686</b>	<b>49,287</b>	<b>43,517</b>	<b>46,706</b>	<b>43,746</b>	- 2,960
Voirie.....	18,564	22,596	39,768	33,117	35,698	32,555	—
<i>Législation</i> .....	<b>916</b>	<b>928</b>	<b>1,176</b>	<b>1,224</b>	<b>1,205</b>	<b>1,209</b>	+ 4
<i>Services administratifs divers</i> <sup>5</sup> .....	<b>15,237</b>	<b>17,174</b>	<b>19,020</b>	<b>17,234</b>	<b>19,453</b>	<b>19,379</b>	- 74
Finance.....	4,002	4,160	4,446	4,209	5,352	4,100	—
Travail.....	1,637	1,786	2,182	2,241	2,242	2,435	—
	<b>200,757</b>	<b>213,598</b>	<b>254,730</b>	<b>261,360</b>	<b>298,442</b>	<b>306,387</b>	+ 7,945
<b>Investissements</b>							
Voirie.....	23,931	44,209	47,103	37,274	37,554	58,900	+ 21,346
Travaux publics.....	5,418	9,729	11,066	9,596	10,794	10,975	+ 181
Colonisation.....	1,495	2,334	2,797	1,789	1,946	2,150	+ 204
Mines.....	750	973	2,250	3,500	2,500	2,900	+ 400
Total <sup>6</sup> .....	<b>33,825</b>	<b>60,262</b>	<b>67,007</b>	<b>58,088</b>	<b>57,937</b>	<b>83,006</b>	+ 25,029
<b>Total des dépenses</b> .....	<b>234,582</b>	<b>273,860</b>	<b>321,737</b>	<b>319,449</b>	<b>356,379</b>	<b>389,393</b>	<b>32,974</b>
<i>Excédent(dép. ordinaires)</i> <sup>7</sup>	+ 38,009	+ 62,075	+ 28,888	+ 36,457	+ 36,634	+ 83,081	—

1. Ces chiffres sont ceux du département du Procureur général, auxquels nous avons enlevé ceux des services suivants: Régie des Transports, Régie des Services publics, Bureau de Censure du Cinéma, inclus dans «Services administratifs divers».

2. Ne comprend que les secours aux indigents.

3. Y compris les subventions statutaires aux collèges classiques et des subventions spéciales à certaines maisons d'enseignement.

4. Y compris les dépenses en immobilisations des autres ministères.

5. Comprend la «Réserve pour comptes douteux».

6. Les chiffres de la dernière année ont été tirés de l'«État provisoire des dépenses ordinaires et en immobilisations, publié en annexe au «Discours sur le budget» du 3 février 1956 et ont été répartis suivant nos propres estimés. La comparaison que l'on peut faire de ces données avec celles des années précédentes est par conséquent très imparfaite.

7. Comprend les subventions aux hôpitaux versés en vertu de la loi de l'Assistance publique.

8. Excédent des recettes totales sur les dépenses ordinaires seulement, à l'exclusion des immobilisations.



dernières années pour le Québec sont les suivants (en millions de dollars):

	Production en valeur	Recettes tirées des mines
1950.....	220.2	2.9
1951.....	255.2	4.6
1952.....	270.5	5.8
1953.....	251.9	5.3
1954.....	278.8	4.5

Même si on ne peut effectuer de comparaison rigoureuse entre la valeur de la production minière et les recettes du ministère des Mines, parce qu'il s'agit dans un cas de l'année civile et dans l'autre de l'année fiscale, les chiffres ci-haut mentionnés nous font soupçonner que le gouvernement provincial pourrait tirer un meilleur parti de cette source de revenus.

On remarque par le tableau I que presque toutes les sources de revenus ont donné en 1955-56 des rendements supérieurs à ceux de l'année précédente. Pour en terminer avec les recettes et en même temps amorcer l'analyse des dépenses (voir tableau II), il reste un mot à dire de l'impôt sur le revenu, dont l'objectif d'après la loi était expressément «de pourvoir aux dépenses nécessitées par les besoins et les développements de la province dans les domaines de l'éducation, de la santé publique et de la législation sociale». Effectivement, comme on peut le constater par les *Comptes Publics*, les recettes tirées de l'impôt sur le revenu ont été isolées et dépensées conformément à la loi. Mais, ce qui est étrange, c'est que les dépenses ont relevé du Conseil Exécutif pour la plus grande partie, soit 18.3 millions. Ce département, dont les attributions sont traditionnellement tout autres, a fait lui-même la répartition des fonds sous forme de subventions à des institutions diverses, surtout maisons d'enseignement et hôpitaux, qui relèvent habituellement d'autres ministères. Quant aux autres 6.9 millions, c'est le ministère de la Santé qui en a bénéficié surtout pour élever les taux d'hospitalisation des indigents accordés en vertu de la loi de l'assistance publique.

Les 18 millions distribués par le Conseil Exécutif ont été répartis de la façon suivante:



## L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Subventions aux hôpitaux . . . . .	7,295,000
Bien-être social . . . . .	493,000
Endroits de récréation . . . . .	25,000
Subvention à l'enseignement . . . . .	10,517,500
	18,330,500

C'est en grande partie l'usage qu'on a fait de l'impôt sur le revenu qui explique que, dans notre tableau, le poste « Universités, grandes écoles », est passé de 4.3 à 13.6 millions de dollars au cours des deux dernières années. Est-ce que cette heureuse évolution va se continuer? Il est assez difficile de le dire tant qu'on n'aura pas de chiffres définitifs pour les années subséquentes. De toute façon, ce n'est plus le Conseil Exécutif qui s'occupera de dépenser cette partie des fonds publics puisque son budget de dépenses, qui était de 25 millions en 1954-55, n'est plus que de 10 millions en 1955-56 et reviendra à son niveau antérieur d'environ 6 millions en 1956-57, s'il faut en croire les prévisions du ministre des finances. Il est donc indéniable que l'impôt sur le revenu a servi aux fins pour lesquelles il avait été institué. On se demande cependant quels critères ont présidé à la répartition des subventions. L'examen attentif des noms des bénéficiaires nous révèle des disparités énormes entre organismes de même nature. Dans certains cas, des subventions importantes ont été données à des organismes qui construisaient des bâtiments nouveaux, mais d'autres qui n'avaient pas ces problèmes d'expansion ont aussi reçu des montants appréciables. Beaucoup de gens préféreraient des subventions statutaires aux octrois discrétionnaires qui semblent être la règle générale actuellement.

On pourrait se demander de plus si ces sommes ont été dépensées en sus de ce que ces institutions recevaient auparavant. Il semble bien que oui, car en 1954-55 et en 1955-56, les fonds affectés à l'enseignement, à la santé et au bien-être social ont atteint 51.5 p.c. des dépenses ordinaires alors qu'en 1953-54, ils ne faisaient que 47 p.c. et les deux années précédentes 44 p.c. Par ailleurs, si l'on fait abstraction de l'impôt sur le revenu des deux dernières années, le pourcentage des fonds publics affectés aux trois secteurs considérés reste au niveau de 47 p.c. Ce fait nous autorise à conclure qu'il y a eu un net progrès dans ces trois secteurs particulièrement défavorisés auparavant. Ce qui permet au surplus

d'affecter aux travaux publics et à la voirie, les accroissements notables de revenus venant des autres sources de recettes que l'impôt sur le revenu des particuliers.

Il est sûr que depuis un certain nombre d'années on a entrepris un vaste programme de construction et d'aménagement de locaux ultra-modernes pour des fins publiques, notamment l'enseignement et les soins médicaux. Mais la question se pose de savoir si l'on n'a pas accordé trop d'attention à l'organisation matérielle et trop peu à la formation des spécialistes sans lesquels ces bâtiments ne sont que de vastes et magnifiques trompe-l'œil. Dans divers milieux, on commence à s'inquiéter de la pénurie des instituteurs qualifiés. Chaque année, les institutions d'enseignement supérieur perdent un grand nombre de compétences, attirées par les salaires beaucoup plus élevés de l'industrie et des conditions de travail plus intéressantes. L'une des conditions essentielles pour que les institutions sociales et culturelles du Québec progressent— et la même remarque s'applique à l'ensemble du fonctionnarisme provincial — c'est qu'on accorde des traitements comparables à ceux du fonctionnarisme fédéral pour les mêmes tâches et plus en harmonie avec ce que donnent les entreprises industrielles et commerciales.

Combien de chefs de service dans divers ministères provinciaux, combien de professeurs d'université ont un traitement à peine supérieur au salaire d'un ouvrier qualifié? On objectera que tous ces spécialistes ont d'autres emplois ailleurs qui leur permettent de compléter leurs revenus. Mais justement, c'est là le vice fondamental. Les maisons d'enseignement, les services gouvernementaux ont besoin d'un personnel permanent et l'expérience prouve que le fait de partager son temps entre deux occupations souvent fort divergentes ne permet guère à un individu de se spécialiser et surtout de faire de la recherche. En pratique, toute son attention, tout son intérêt se portent sur la fonction accessoire qui lui permet une certaine aisance, l'autre ne lui procurant que le minimum vital. Cette difficulté d'établir un fonctionnarisme compétent et efficace pourrait bien constituer la principale pierre d'achoppement de toute politique économique et sociale qui se veut progressive, et il est dangereux de ne voir que dans la pénurie de moyens financiers de l'État provincial l'obstacle à toute initiative d'envie.

Sur les prévisions budgétaires de l'année en cours, nous ne ferons pas plus de commentaires que l'an dernier, l'expérience nous ayant maintes fois prouvé la futilité d'analyser des données aussi dénuées de réalisme. Disons simplement, que les recettes et les dépenses sont censées s'équilibrer au niveau légèrement inférieur de 374 millions de dollars. Les recettes sont sans doute sous-évaluées comme d'habitude, car les principales sources de revenus (impôts sur les compagnies, impôt sur le revenu, taxe sur l'essence, taxe de vente, etc.) sont établies à peu près exactement au niveau atteint en 1955-56. Or, la situation économique au cours de l'année 1956 nous permet d'espérer des rendements accrus de ces sources d'impôts. Quant aux dépenses, il est permis de douter que les immobilisations du ministère de la Voirie n'atteindront que 30 millions de dollars et les immobilisations totales 56 millions, alors que celles-ci se sont chiffrées par 83 millions en 1955-56, 67 millions en 1952-53 et 64 millions en 1948-49. Il convient de remarquer, en effet, que 1956-57 devrait marquer un autre point culminant du cycle d'immobilisations de quatre ans auquel on nous a habitués. Si la tendance des dernières années devait persister, c'est à environ 90 millions de dollars que devraient se fixer les dépenses de capital et non pas 56 millions. De toute façon, c'est le discours du budget de l'an prochain qui nous renseignera sur ce point.

Roland PARENTEAU

**Les investissements américains sont-ils devenus une menace?** À l'occasion des mémoires soumis à la Commission

Gordon, l'opinion publique a été une fois de plus agitée par les discussions portant sur l'entrée des capitaux américains au Canada. On a dit que ces investissements prenaient une ampleur telle que le contrôle économique de la nation était menacé de changer de mains, que la souveraineté même du pays était en cause. Et on a recommencé à discuter des bienfaits éventuels des nationalisations.

Dans ce contexte psychologique, une publication du Bureau fédéral de la statistique est venue jeter de l'huile sur le feu<sup>1</sup>. On y mentionnait, entre autres choses, que 50 p.c. du contrôle des

1. *Canada's International Investment Position 1926-1954*, 93 pages.